



Projets et programmes de prévention du tabagisme : rapport final

(Ne pas remplir à la main SVP)

Nom du projet	Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Vaud	
Début du projet	Janvier 2014	
Fin du projet	Décembre 2017	
Bénéficiaire de la contribution	Nom	Promotion Santé Vaud
	Rue / n°	CIPRET-Vaud
	NPA / Lieu	Av. de Provence 12
		1007 Lausanne
Personne à contacter	Madame Karin Zürcher	
N° de la décision	13.007724	
Montant de la décision	1'723'240 CHF	

Lieu, date

Signature

Lausanne, le 19 mai 2018

SOMMAIRE

1	Résumé des activités du Programme	3
2	Evaluation des résultats.....	5
3	Durabilité et valorisation (utilité)	10
4	Egalité des chances	13
5	Annexes.....	14
6	Réflexions sur le Programme et recommandations	15

1 Résumé des activités du Programme

En 2014 et pour la troisième fois, le Canton de Vaud s'est doté d'un Programme cantonal de prévention du tabagisme d'une durée de 4 ans (2014 – 2017). Son existence a démontré, une fois encore, la reconnaissance par l'État vaudois d'un besoin d'intervention spécifique et coordonnée sur la thématique du tabagisme, dans une optique de santé publique.

Le but du PCT 2014 - 2017 était de coordonner et piloter des projets et des mesures visant à réduire la consommation de tabac. Sa mise en œuvre a été confiée au CIPRET-Vaud par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale.

Financé à parts égales par le Canton de Vaud et le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), le PCT 2014-2017 poursuivait les objectifs d'impact suivants :

- Le taux de fumeuses et de fumeurs dans la population vaudoise diminue de 20% et passe de 26% (2007) à 21% (2017) ;
- Le taux de fumeuses et de fumeurs chez les 15-34 ans diminue de 20% et passe de 35% (2007) à 28% (2017) ;
- Le taux de personnes exposées au moins une heure par jour à la fumée passive diminue de 80% et passe de 20% (2007) à 4% (2017).

Pour atteindre ces objectifs et contribuer ainsi à ceux du Programme national tabac 2012-2016, le Programme cantonal a développé une quinzaine de projets dans quatre domaines d'action différents, à savoir la prévention comportementale, la protection de la santé et la réglementation du marché, l'information et la sensibilisation de l'opinion, la coordination et collaboration.

Vue d'ensemble des projets et activités menées dans les différents domaines d'action du Programme 2014-2017

Prévention comportementale

- Développement du site www.tabacsanstabou.ch à destination des professionnels des centres de loisirs pour les outiller à aborder le thème du tabac avec les jeunes.
- Renforcement des compétences des adultes des établissements scolaires dans le cadre du Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles vaudoises et prestations de prévention primaire auprès d'élèves (souvent dans une perspective multithématique).
- Développement d'une plateforme pédagogique interactive (non aboutie) sur le tabac compatible avec le PER à destination des enseignants du secondaire.
- Développement de matériel d'information et formations de professionnels de santé en contact avec des personnes en situation de vulnérabilité médicale et touchées, avec d'autres problèmes de santé (santé buccodentaire, alcool, diabète), par le tabagisme.
- Déploiement de projets de prévention nationaux tels qu' "Apprentis-

sage sans tabac" et "Entreprise sans fumée".

- Prestations d'aides à l'arrêt cantonales (PMU, LPV) et relais d'offres nationales.
- Dans le cadre temporel du Programme 2014-2017 mais hors de celui-ci, le CIPRET-Vaud a développé différents projets en lien avec la thématique de la publicité pour les produits du tabac (*Observatoire des stratégies marketing en Suisse romande*, conception du jeu de réalité virtuelle *Splash Pub* à destination des jeunes, étude d'impact de la publicité dans les points de vente auprès des jeunes à l'aide de l'*Eye tracking*), dans une optique de sensibilisation du public.
- Accompagnement, suivi et communication relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP), à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs (LEAE) et à l'interdiction de publicité sur le domaine public ou visible de celui-ci (LPR). Ceci sous forme de réponses aux questions, développement et diffusion de supports d'information, information aux institutions et professionnels concernés, collaboration avec les services d'Etat compétents. En particuliers, la révision de la LEAE dans le sens d'une meilleure protection de la jeunesse, entrée en vigueur en 2016, a généré des actions d'information et de coordination spécifiques et conséquentes.
- Suivi des objets parlementaires en lien avec les bases légales précitées et soutien à l'administration publique.
- Suivi des travaux relatifs à la loi fédérale sur les produits du tabac et communication y relative (notamment réponses aux médias).
- Suivi et communication relatifs à l'évolution du marché des produits du tabac (notamment analyse et information sur l'applicabilité des cadres légaux aux nouveaux produits du tabac).

Protection de la santé et réglementation du marché

Information et sensibilisation de l'opinion

- Développement de connaissances, suivi scientifique du domaine et capitalisation des savoirs sur la thématique du tabagisme et de la prévention (en particulier sur les thèmes des nouveaux produits du tabac et de la publicité).
- Diffusion de connaissances actualisées et validées par différents canaux (site, newsletter, matériel d'information, prestations d'information, prestations de formation, formations de multiplicateurs, etc.) auprès de différents publics (privés, administrations publiques, institutions, professionnels de la santé, de l'éducation, du social, politiques, médias, entreprises, partenaires de la prévention du tabagisme/de santé publique, etc)
- Durant les 4 années du Programme, le CIPRET-Vaud a répondu à plus de 900 demandes (d'information, de matériel, d'intervention, d'échange d'expérience).
- Relais sur le territoire vaudois de la Campagne de prévention SmokeFree de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et contribution à son pilotage.
- Dans le cadre temporel du Programme 2014-2017 mais hors de celui-ci, le CIPRET-Vaud a développé un avant-projet et une expertise sur

<p>Coordination et collaboration</p>	<p>les pratiques d'influence de l'industrie du tabac.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborations intracantonales avec les autres acteurs de la prévention du tabagisme (PMU et LPV) et avec les différents départements et services d'Etat impliqués. • Collaboration avec les autres acteurs de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire vaudois, dans une perspective de transversalité et de développement des synergies. • Participation au Groupe d'experts en matière d'addictions (GEA). • Coordination avec les CIPRETs et les services de santé publique des cantons latins • Coordination avec les activités de prévention du tabagisme et projets déployés par des acteurs nationaux. • Collaboration avec les acteurs nationaux de santé publique et/ou de la prévention du tabagisme (OFSP, CFPT, AT, ARPS et CPPS, etc.). • Participation et contribution aux différents rencontres, plateformes, groupes de travail ad hoc cantonaux, régionaux et nationaux. • Participation à la Commission fédérale de prévention du tabagisme (CFPT). • Présentation à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-CE) des résultats de l'<i>Observatoire</i> lors de la phase parlementaire du projet de LPTab.
---	---

2 Evaluation des résultats

L'évaluation du PCT 2014-2017 s'est réalisée en différents volets, à savoir :

- Tous les projets ont été autoévalués annuellement par leur responsable ;
- La globalité du Programme a été autoévaluée par sa responsable annuellement aussi ;
- Le Programme dans son ensemble et ses projets ont été autoévalués par les responsables de projet et la responsable du Programme à mi-chemin (début 2016) à l'occasion d'un workshop cantonal ;
- Certains projets (« Loisirs sans tabac », « Aborder le tabac via d'autres problèmes de santé ») ont été évalués à l'externe par l'institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de l'Université de Lausanne ;
- Le Programme dans son ensemble, son pilotage et ses impacts ont été évalués à l'externe par le Kompetenzzentrum für Public Management (KPM) de l'Université de Berne INTERFACE de l'Université de Zürich ;
- Une évaluation intercantonale comparant la mise en œuvre et les effets des différents Programmes cantonaux, y compris le vaudois, sera menée en 2019 (résultats non disponible pour l'heure).

Le tableau ci-dessous présente, là où possible/disponible, une synthèse de l'atteinte des objectifs détaillés (selon les rubriques définies pour le PCT 2014-2017) :

Objectif (objectifs détaillés / étapes selon les données inscrites aux points 4 / 4.1 de la demande)	atteint	partiellement atteint	pas atteint	Commentaire
Fin 2016, 50% des centres d'accueil et d'activités pour les jeunes développent une politique dénormalisante vis-à-vis du tabagisme.				L'évaluation externe post-projet n'a pas permis de mesurer l'atteinte de cet objectif. (cf. « Evaluation du projet Loisirs sans tabac du CIPRET-Vaud – Partie 2 : Enquête auprès des centres socioculturels, après déploiement du projet »)
La prévention du tabagisme est intégrée dans les politiques d'établissement que ces derniers développent dans le cadre du PGDEP.	X			La prévention du tabagisme fait partie intégrante du PGDEP et des différentes prestations fournies aux écoles vaudoises.
Fin 2017, une partie des enseignant-e-s du 3ème cycle ont connaissance et utilisent les modules pédagogiques qui intègrent la thématique du tabac/tabagisme dans l'enseignement de leurs disciplines. Fin 2017, Les connaissances en matière de tabagisme des élèves du 3ème cycle dont les enseignants ont utilisé les modules pédagogiques, sont améliorées.				D'entente avec le FPT (août 2015), en raison de la non disponibilité des prestations (modules pédagogiques 9, 10 et 11ème), l'évaluation externe n'est réalisable que hors du cadre temporel du PC 2014-2017. Une telle évaluation externe pourra apprécier la pertinence du projet et mesurer l'atteinte des outcomes du projet.
70% de taux de succès à la fin de l'année scolaire (= 70% de non-fumeurs confirmés parmi les inscrits). 50% des participants ont été renforcés par le projet dans leur volonté de ne pas fumer.				Fin du financement du FPT pour le projet « Apprentissage sans tabac ».
Fin 2016, 40% des professionnels de la santé accompagnant des personnes présentant un tabagisme et une consommation problématique d'alcool sont informés et sensibilisés aux liens existants entre ces troubles et la consumma-		X		Moins de 50% des répondants ont suivi la formation « alcool-tabac », moins d'un quart des répondants a lu la brochure d'information à l'intention de résidents et moins d'un sur cinq a lu le guide à l'intention des professionnels. (cf. Rapport évaluation externe CEESAN, IUMSP)

tion de tabac et sont outillés pour aborder la question dans leur pratique (double outcome).				
Fin 2016, les personnes dépendantes à la fois au tabac et à l'alcool et traitées en résidentiel (3 institutions) sont informées et sensibilisées sur le lien existant entre tabac et alcool. Parmi elles, les personnes intéressées ont accès à une aide à l'arrêt du tabac spécifique et adapté à leur problématique.		X		Une information et sensibilisation a été diffusée dans les trois établissements, mais l'intérêt des résidents est mitigé et la participation aux ateliers n'est pas toujours bonne. (cf. Rapport évaluation externe CEESAN, IUMSP)
Fin 2016, 40% des professionnels de la santé accompagnant des personnes présentant un tabagisme et un diabète sont informés et sensibilisés aux liens existants entre ces troubles et la consommation de tabac et sont outillés pour aborder la question dans leur pratique (double outcome).		X		En raison de la non-atteinte de l'output (développement et diffusion du matériel d'information professionnels/personnes diabétiques) d'ici fin 2016, il n'a pas fait sens à ce moment-là de mener une évaluation externe. Cet outcome n'est donc à ce stade ni mesuré ni atteint, mais du matériel d'information a été développé et diffusé avec la collaboration du Programme cantonale diabète en 2017-2018.
Fin 2016, 40% des professionnels de la santé accompagnant des personnes présentant des problèmes bucco-dentaires sont informés et sensibilisés aux liens existants entre ces troubles et la consommation de tabac (double outcome).				Projet porté au niveau fédéral et donc terminé dans le PCT 2014-2017.
Fin 2016, le personnel (assistants en pharmacie et pharmaciens) de 60% des pharmacies vaudoises ont des connaissances renouvelées en matière de tabagisme et ont mis en place des ateliers autour de la thématique pour leur clientèle. Fin 2016, l'attitude en matière de tabagisme, de la clientèle des pharmacies qui ont mis en place des stands-ateliers, est modifiée.				Projet abandonné sous cette forme. Mais développement, en co-construction avec la Société vaudoise de pharmacie (SVPh) d'un Module de formation « Facteurs de risque des MNT » pour les assistant-e-s en pharmacie. Ce Module transverse et multithématique a été proposé, avec des adaptations au fur et à mesure des évaluations, en 2016, 2017 et l'est aussi en 2018.
30% des participants au concours national pour l'arrêt du tabagisme sont				Indication par le pilotage du projet au niveau national (évaluation post prévue en janvier 2017 ; données encore non com-

non-fumeurs 6 mois après l'arrêt.				muniquées).
70% des participant-e-s sont non-fumeurs à la fin du cours stop-tabac. 20-30% (intent to treat) des participants au cours arrêtent durablement de fumer (non-fumeurs une année après la participation au cours stop-tabac).				Le pilotage national communique les chiffres. Données pas encore disponibles.
D'ici 2018 (calendrier du projet national et non du PC Vaud), 35% des personnes qui appellent pour un premier conseil entrent dans une démarche de suivi.				Indications par le pilotage du projet au niveau national (pas de données cantonales).
Les personnes souhaitant arrêter de fumer ont à leur disposition un suivi médical individualisé (offre stop-tabac de la Polyclinique médicale universitaire de Lausanne).	X			Cela n'est pas un objectif d'outcome mais d'output (cf. remarque INTERFACE). Or il n'a d'emblée pas été prévu de mesurer l'effet de cette offre sur le groupe cible, puisqu'il s'agit d'une prestation courante. Toutefois cette prise en charge médicale est basée sur les recommandations de la littérature scientifique. L'efficacité de ce type d'interventions (conseil médical, traitement pharmacologique) a été clairement démontrée en termes d'arrêt du tabac à 6 mois. La proportion de personnes souhaitant arrêter de fumer recourant à un soutien et suivi médical individualisé n'est pas connue. Il existe en effet différentes possibilités de bénéficier d'une consultation médicale d'aide à l'arrêt du tabac dans le canton de Vaud, notamment auprès des médecins généralistes. A noter que la consultation stop-tabac de la Polyclinique médicale universitaire forme chaque année plusieurs futurs médecins généralistes qui acquièrent ainsi les connaissances et les compétences pour une prise en charge efficace de leurs patients désirant arrêter de fumer.
A fin 2016, 8 cours au minimum ont été donnés aux multiplicateurs (professionnels de la santé), soit 4 en 2014 et 4 en 2015.				Projet national non conduit sur le territoire vaudois
Fin 2016, la satisfaction de la population vaudoise reste très favorable à l'interdiction de fumer dans les lieux publics en vigueur depuis 2009.				Aucune enquête de satisfaction n'a été menée auprès de la population vaudoise sur le sujet après celle de 2012. Au vu du fort plébiscite donné à cette mesure en 2012 déjà (85% de satisfaits) et au vu de l'évolution des représentations il est peu probable que la satisfaction de la population vaudoise ait changé. Une étude de mesure n'a donc pas été jugée pertinente/efficace.
La proportion de personnes exposées un		X		Selon les données de l'ESS 2007, le taux de personnes exposées au moins une

<p>quart du temps de travail jusqu'à l'entier de la journée à la fumée passive a diminué de 80% et passe à 3% (contre 15.6% en 2007, selon ESS).</p>				<p>heure par jour à la fumée passive est de 20% au niveau vaudois. Selon l'ESS de 2012, le taux a baissé à 14%. Ces chiffres sont liés à l'exposition générale et intégreraient ainsi les expositions à la fumée passive dans les lieux publics, sur le lieu de travail et au domicile, voire à l'extérieur. Malgré ce fait (imprécision de la mesure pour notre objectif d'outcome), il est possible de constater une tendance générale à la baisse de l'exposition de la population vaudoise à l'exposition à la fumée passive.</p>
<p>Fin 2016 la proportion de mineurs pouvant s'acheter des produits du tabac baisse de 30% et passe à 48% (2011 : 69,8%).</p>				<p>Achats-test pas réalisés faute de bases légales.</p>
<p>Les modifications des bases légales requises en vue de restreindre la publicité et la promotion des produits du tabac aux seuls fumeurs sont disponibles.</p>		X		<p>Stricto sensu l'objectif n'est pas atteint, aucune réglementation supplémentaire n'a été adoptée par le canton de Vaud ces dernières années. Toutefois, les différents objets parlementaires portant sur la thématique ont permis de maintenir le débat et l'éveil de certains politiques quant à l'intérêt de mesures structurelles supplémentaires.</p>
<p>L'identité du CIPRET-Vaud en tant qu'expert cantonal sur la thématique du tabagisme est développée, communiquée et reconnue.</p> <p>La population, les professionnels de la santé, du social et de l'éducation, les entreprises, les communes, les commerces, les établissements soumis à la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), et toute autre personne physique ou morale du Canton de Vaud disposent d'informations actuelles et de qualité relatives à leurs questions en matière de tabac/tabagisme - y compris sur le cadre légal.</p>	X			<p>L'importance relative du nombre de demande (cf. monitoring interne), le profil des demandeurs, les thématiques des demandes et la provenance des demandes laissent suggérer que le CIPRET-Vaud est reconnu comme un centre de référence.</p> <p>100% des demandes d'information adressées au CIPRET-Vaud sont répondues.</p>
<p>Nichtrauchen wird von der Schweizer Wohnbevölkerung als selbstverständlich wahrgenommen</p>	X			<p>Die Wahrnehmung der Norm Nichtrauchen erhöhte sich in der Gesamtschweiz signifikant.</p>
<p>Les spécialistes de la prévention du tabagisme contribuent ensemble au développement des activités utiles à l'atteinte des objectifs du Programme cantonal.</p>	X			

Le Bureau Programme, responsable de l'avancement des travaux est identifié comme une ressource par l'ensemble des acteurs et partenaires qui sont régulièrement informés des éléments utiles.				
Le Bureau Programme effectue une autoévaluation chaque année. Chaque projet de type III fait l'objet d'une évaluation externe mandatée par le Bureau Programme. Le Programme cantonal vaudois participe activement à l'évaluation inter-cantonale des Programmes cantonaux de prévention.	X			

Il n'y a pas eu d'analyse des coûts/utilité du Programme cantonal 2014-2017 en tant que tel. En effet, l'utilité d'un Programme ne peut pas se calculer en nombre de décès évités.

3 Durabilité et valorisation (utilité)

Évaluation d'impacts

Les objectifs d'impact du PCT 2014 – 2017 visaient l'année 2017. Ce sont les résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2017 qui permettront l'évaluation de l'atteinte de ces derniers. Or, cette Enquête est en cours actuellement, et ses résultats ne seront publiés qu'en 2018 au plus tôt. Même si la relative stabilité des chiffres entre 2007 et 2012 nous fait redouter un faible fléchissement, toute mesure précise est impossible à ce stade. Néanmoins, le groupe d'évaluateurs externe du Programme 2014-2017 (KPM et INTERFACE), dans leur rapport, fourni une appréciation des bases mises en œuvre pour un accomplissement futur de ces objectifs, à savoir (citation) :

- Objectif d'impact 1 (diminution du taux de fumeurs dans la population générale). 6 projets du Programme 2014-2017 ont visé des fumeurs dans les settings « loisirs, vie quotidienne », « médical », « entreprise » et ont été des succès, ce qui permet au Programme de jouir d'excellentes réalisations à l'égard de ce groupe. Les fumeurs vaudois ont ainsi fait l'objet d'incitations particulièrement nombreuses et variées, et ont pu jouir d'aides efficaces. La complémentarité des approches proposées, des variantes les plus légères aux suivis les plus intensifs, permet de cerner différents profils de fumeurs. L'excellent niveau d'action mené à l'égard de ce groupe-cible permet ainsi une contribution très solide à l'objectif d'impact 1.
- Objectif d'impact 2 (diminution du taux de fumeurs parmi les 15-34 ans) : 5 projets du Programme visaient les jeunes et se sont déroulés dans les settings « école », « loisirs, vie quotidienne », « entreprise » et « marché ». Deux de ces projets se sont déjà avérés efficaces, dont l'un a été interrompu (« école » et « entreprise »). Un autre a permis de mettre à disposition ou outil de base pour les professionnel-le-s des centres de loisirs, qui devra encore être activement promu. La mise en œuvre de deux projets restants devra être finalisée (modules d'enseignement et déploiement des achats-

tests). Pour l'heure, les jeunes ont principalement bénéficié de prévention comportementale, et également de prévention structurelle, puisqu'une information complète a été menée auprès des partenaires concernés par l'interdiction de vente de tabac aux mineurs. En outre, de nombreux professionnel-le-s en contact avec les jeunes ont été sensibilisés dans le cadre des actions du centre d'information et d'expertise ainsi que du Programme dépendances dans les écoles vaudoises. Enfin, les actions menées sur le dossier de la publicité des produits du tabac concernent la protection de la jeunesse au premier chef. Une bonne contribution à l'objectif d'impact 2 a ainsi pu être mise en place, et les efforts dans ce sens devront continués à l'avenir.

- Objectif d'impact 3 (diminution du taux de personnes exposée à la fumée passive sur leur lieu de travail) : 3 projets du Programme étaient concernés par la question de la fumée passive. L'un d'entre eux, émanant d'ONG nationales et visant à sensibiliser les professionnel-le-s de la petite enfance, n'a pas été mis en place (car jugé non pertinent au démarrage du Programme 2014-2017 en raison du projet *Petite enfance et fumée passive* couvrant ce *setting* et mené dans le canton au cours du Programme précédent). Le suivi et l'accompagnement relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics a permis de clarifier le statut de la cigarette électronique à l'attention des autorités, de surveiller le respect de la loi en matière de produits à chauffer, et de mener un rappel de la loi auprès des établissements publics. Ce projet n'a en revanche pas permis de renforcer comme prévu les contrôles sur les lieux de travail. Enfin, le centre d'information et d'expertise a répondu aux demandes concernant la fumée passive, et mené un travail d'information au grand public sur ce thème. Ainsi, la question de l'exposition sur les lieux de travail, et éventuellement au domicile, demeurent des axes méritant encore des améliorations à l'avenir.

Contexte institutionnel vaudois actuel

Le Canton de Vaud, sous l'égide du Service de la santé publique, mène actuellement une réflexion de fond sur la santé de la population, dans un contexte d'augmentation exponentielle des coûts de la santé et de vieillissement de la population. L'écart et l'articulation entre la Santé (salutogénèse) et la santé (sanitaire) est au cœur de ces réflexions et soutient l'ambition de mieux positionner la promotion de la santé et la prévention dans le dispositif de santé publique.

A moyen terme le Canton souhaite poursuivre le développement et l'adoption de mesures structurelles et progresser en matière de renforcement des compétences en santé dans la collectivité. C'est une approche transversale qui évite le clivage entre promotion, prévention primaire, secondaire et qui se recentre sur l'individu dans son environnement proche. La santé envisagée comme un bien personnel hors du seul champ bio-médical.

En parallèle, le Canton a élaboré son Programme de législature 2017 – 2022, lequel inclut notamment les axes suivants :

- la réappropriation de la promotion de la santé et de la prévention au niveau des citoyens et de la collectivité ;
- l'augmentation des compétences en santé dans les différentes phases de vie ;
- La santé des enfants et des jeunes.
- Ces ambitions se concrétiseront ces prochaines années via le décroisement des acteurs académiques et de terrain aujourd'hui actifs dans le domaine sous un nouveau chapeau, celui d'un établissement de droit public lequel remplira 4 missions principales, à savoir :
- La médecine générale ;
- la promotion, la prévention et le dépistage ;
- la recherche sur les indicateurs du système de santé ;
- le développement de pratiques envers les populations spécifiques.

Le CIPRET-Vaud est historiquement rattaché aux Ligues de la santé. En 2017, Les Ligues de la santé ont été dissoutes au bénéfice d'une nouvelle association, « Promotion Santé Vaud », laquelle est partie prenante de ce projet de grande envergure et sera intégrée dès 2019/2020 à ce nouvel établissement. Les autres institutions qui seront rattachées à cet établissement devraient, entre autres, être : la Policlinique

Médicale Universitaire (PMU), l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP) et la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC).

Promotion Santé Vaud englobe les activités de promotion de la santé et de prévention menées dans les programmes cantonaux « tabac » et « alimentation et activité physique » ainsi que d'autres projets et prestations de dépistage, de prévention par les pairs, de santé en entreprise et de diffusion de cours au niveau central et dans la périphérie du canton.

A ce titre, les activités de prévention du tabagisme jusqu'à aujourd'hui menées par le CIPRET-Vaud/Ligues de la santé seront poursuivies mais dans une dynamique transversale, dans le même état d'esprit que le sont les Stratégies nationales. Promotion Santé Vaud définit actuellement sa stratégie et son organisation futures.

Les réorientations stratégiques vaudoises en développement s'intègrent dans un contexte national lui également en mouvement (démarrage de l'opérationnalisation de la Stratégie nationale MNT, définition de nouvelles Stratégies au sein du Fond de prévention du tabagisme – prévention auprès des enfants et des jeunes et programme d'aide à l'arrêt).

Les redéfinitions en cours au niveau institutionnel, cantonal et national, complexifient aujourd'hui fortement l'exercice de planification et la tâche des acteurs de terrain, mais augurent de visions partagées, renouvelées et d'actions cohérentes pour demain.

Le PCT 2018 – 2021 s'ancre dans cette réalité en cours de développement mais ne peut par conséquent pas proposer aujourd'hui un plan de mesures précis, fixe et détaillé.

Programme de prévention du tabagisme 2018 – 2021

Près d'un tiers des personnes fumaient en 2012 dans le canton de Vaud. Force est dès lors de constater que les efforts en matière de prévention doivent être poursuivis, voire renforcés auprès de certains groupes.

La prévention du tabagisme dans le canton de Vaud s'est fortement renforcée au cours de la dernière décennie, grâce à une volonté politique marquée. Une subvention régulière a été octroyée au CIPRET-Vaud (rattaché institutionnellement aux Ligues de la Santé, devenues Promotion Santé Vaud au début 2017) en lui confiant la mise en œuvre du Programme cantonal par des missions de prévention et d'information auprès de la population ainsi que d'expertise à l'appui des pouvoirs publics. Une collaboration active avec les autres spécialistes du tabagisme du canton (PMU, LPV) existe et fonctionne.

Le Programme cantonal 2014 - 2017 a déployé des activités dans différents domaines d'action. Parmi les forces notées par les évaluateurs externes du Programme figurent : la mise en œuvre d'approches innovantes pour atteindre les publics cibles, le développement d'axes forts (aide à l'arrêt, prévention auprès des jeunes, information grand public, formation des multiplicateurs), la promotion active des projets et offres supracantonaux, un important travail d'accompagnement des cadres légaux, un travail rigoureux et proactif du Centre d'information et d'expertise et un positionnement du CIPRET-Vaud comme force motrice au niveau cantonal et national sur des dossiers d'actualité (ex. publicité, nouveaux produits du tabac), un pilotage solide du Programme et des actions de coordination fortes, une consolidation et un développement du réseau des partenaires. Des marges d'amélioration demeurent cependant au niveau de la prévention structurale (contrôle et application de certains cadres légaux). Pour ce faire, une meilleure intégration des acteurs stratégiques est à concevoir.

Visant un renforcement de l'ancrage de la prévention du tabagisme dans le canton et une vision partagée entre les différents partenaires, le PCT 2018 – 2021 se donne pour mission, dans la ligne des intentions du Canton de Vaud en matière de prévention et de promotion de la santé en cours d'élaboration et dans celle de la Stratégie nationale MNT, de réduire le nombre de cas de maladies non transmissibles évitables ou de décès prématurés dus au tabagisme dans le canton de Vaud.

Les objectifs d'impact sont, sur la base du Cadre cantonal de promotion de la santé et de prévention 2012-2017, la diminution du taux de fumeurs, la diminution du taux de fumeurs parmi les jeunes et la diminution de l'exposition au tabagisme passif.

L'atteinte de ces objectifs reposera sur le développement de mesures dans les 4 domaines d'action : prévention comportementale, protection de la santé et réglementation du marché, information et sensibilisation de l'opinion et coordination-collaboration. Afin de réduire durablement le tabagisme, le Programme 2018 - 2021, conçu par le Service de la santé publique et le CIPRET-Vaud/Promotion Santé Vaud entend ainsi relever le défi d'articuler les deux niveaux structurel et comportemental de la prévention.

Le PCT 2018 – 2021 se doit de cibler les groupes particulièrement concernées par le tabagisme, à savoir les fumeurs, les jeunes et les personnes issues des catégories sociales les moins favorisées insuffisamment touchées par les actions de prévention. Le PCT 2018 - 2021 prévoit des mesures visant la pérennisation des acquis et le renforcement des mesures structurelles. Il comprend plusieurs mesures qui abordent la thématique du tabac de manière novatrice, non confrontante, voire multithématique. Finalement, le Programme entend, dans une logique de collaboration, faciliter l'implémentation des projets et programme nationaux financés en particulier par le Fonds de prévention du tabagisme.

Le PCT 2018 – 2021 est politiquement porté par le chef du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Tandis que les orientations stratégiques sont sous la responsabilité du Service de la santé publique, l'opérationnalisation du Programme est confiée à Promotion Santé Vaud.

En raison des réorientations stratégiques en cours au niveau cantonal (Service de la santé publique, Promotion Santé Vaud, nouvel établissement de droit public) et national (Stratégie MNT, Stratégies Fonds de Prévention du tabagisme), le PCT 2018 – 2021 est à percevoir comme une intention globale dont la mise en œuvre concrète et l'ancrage institutionnel précis restent à définir. Raison pour laquelle le présent document est en mesure de poser un cadre d'actions général et des objectifs stratégiques larges, sans pour autant les assortir d'un plan de mesures fixe et détaillé. L'année 2018 est en ce sens à concevoir comme une année de transition devant permettre d'opérer des priorisations et définitions de mesures spécifiques, d'obtenir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre et de clarifier le calendrier de chacune des mesures.

4 Egalité des chances

Le Programme cantonal vaudois de prévention du tabagisme 2014-2017 a eu la volonté d'intégrer la notion d'égalité des chances à l'ensemble de ses mesures et projets. En effet, tout comme pour les autres problématiques de santé, le tabagisme doit être abordé en intégrant la notion d'inégalité des chances en matière de santé. Cette ambition a pu être atteinte par le biais de différents éléments de construction des projets développés.

Dans le Programme cantonal 2009-2013, un accent particulier avait été mis sur les « populations spécifiques et vulnérables ». Le développement de connaissances et d'activités allant dans ce sens a permis au CIPRET-Vaud d'une part de mieux cerner la notion de "vulnérabilité" et, d'autre part d'en formuler une définition utile au développement de projets. Dans le cadre du PCT 2014-2017, il s'agissait d'approcher de manière spécifique les personnes en situation de vulnérabilité médicale et sociale (cf. projet spécifique « Aborder le tabagisme via d'autres problèmes de santé ») mais également d'adopter une approche sensible aux différentes situations de vie et aux différentes populations (y compris migrants) dans l'ensemble des projets du Programme. Cela s'est effectué en prêtant une attention toute particulière aux méthodes de travail dans chacun des projets, notamment en favorisant la co-construction et en passant d'une logique de « faire pour » à une logique de « faire avec » les publics cibles et partenaires. La production de supports ou de matériel d'information a, en particulier, poursuivi cette logique ; cela pour s'assurer que les messages atteignent les populations désirées.

Par ailleurs, en termes de groupes cibles prioritaires, les jeunes et les personnes présentant une vulnérabilité sociale ou médicale ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le groupe d'évaluateurs externe du Programme 2014-2017 (KPM et INTERFACE) a souligné combien le Programme vaudois, en particulier via son projet « Aborder le tabagisme via d'autres problèmes de santé » était novateur en termes d'approches et d'actions auprès de populations en situation de vulnérabilité.

5 Annexes

Les annexes disponibles en lien avec le présent rapport sont constituées des documents d' (auto)évaluation des différents projets menés en cours ou en fin de Programme. Ces documents ont été livrés au Fonds de prévention du tabagisme à titre de jalons. Il s'agit notamment de :

- Autoévaluations des projets et du Programme dans son ensemble pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 :
- Autoévaluation du Programme dans sa globalité réalisée par l'ensemble des responsables de projet et la responsable du Programme à mi-chemin (début 2016) à l'occasion d'un workshop cantonal ;
- Rapports d'évaluations externes des projets « Loisirs sans tabac » et « Aborder le tabac via d'autres problèmes de santé ») rédigés par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de l'Université de Lausanne ;
- Le rapport d'évaluation externe de l'ensemble du Programme vaudois 2014-2017 rédigé par le Kompetenzzentrum für Public Management (KPM) de l'Université de Berne et INTERFACE de l'Université de Zürich.

6 Réflexions sur le Programme et recommandations

Sur la base des différentes évaluations internes et externes réalisées en cours ou en fin de Programme, le bilan global du Programme cantonal de prévention du tabagisme vaudois 2014-2017 peut être résumé comme suit :

Bilan global du Programme de prévention du tabagisme 2014 – 2017

FORCES

- Renforcement de l'ancrage de la prévention du tabagisme au niveau du canton et vision globale
- Légitimité et assise politique du thème
- Equilibre entre la prévention structurelle et comportementale, entre les différents *settings* et groupes cibles
- Plusieurs axes forts (aide à l'arrêt, prévention auprès des jeunes, information grand public, formation des multiplicateurs)
- Développement d'approches innovantes (nouvelles thématiques, terrains, méthodes de travail, outils, partenariats, etc.) pour atteindre les publics cibles
- Promotion active des projets nationaux sur le territoire vaudois
- Travail rigoureux et proactif du centre d'information et d'expertise et bonne présence thématique dans l'espace public/médiatique
- CIPRET-Vaud comme force motrice au niveau cantonal et national sur des dossiers d'actualité
- Savoirs générés par l'*Observatoire* utiles aux débats nationaux liés à la LPTab
- Pilotage du Programme solide et fortes actions de coordination
- Consolidation et développement du réseau des partenaires

FAIBLES-SES

- Contexte politique contrasté : appui au niveau stratégique mais manque de soutien au niveau de la mise en œuvre
- Marges d'amélioration importantes au niveau de la prévention structurelle (application de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs et de fumer sur les lieux de travail et renforcement des restrictions en matière de publicité)
- Non atteinte de la plus-value du Programme en termes d'accès aux partenaires étatiques (ex. Inspectorat du travail, Police cantonale du commerce)
- Communes pas/peu présentes en tant qu'actrices de la prévention du tabagisme
- Effets et efficacité des projets novateurs encore à démontrer
- Implication des professionnels (multiplicateurs) parfois insuffisante pour assurer un ancrage des projets
- Setting scolaire (obligatoire et post obligatoire) faiblement couvert en termes de prestations
- Manque d'une offre d'aide à l'arrêt du tabac adaptée aux jeunes
- Manque d'offre d'aide à l'arrêt décentralisée

PISTES DE DÉVELOPPEMENT

- Veiller à la bonne intégration de la prévention du tabagisme dans la future stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé
- Envisager de nouvelles modalités d'intégration des partenaires stratégiques
- Relancer activement le dossier relatif à l'application de l'interdiction de vente et de remise de tabac aux mineurs
- Poursuivre une stratégie active en matière de contrôle de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail
- Clarifier le contenu de la législation relative à la publicité et surveiller les tendances futures pour assurer le respect de la loi
- Tirer parti des solides compétences existantes en termes de désaccoutumance pour développer des offres décentralisées
- Faire le bilan des activités de prévention du tabagisme à l'égard des jeunes et étoffer la stratégie future en la matière
- Faire le bilan des activités de prévention du tabagisme à l'égard des populations dites vulnérables et étoffer la stratégie future en la matière
- Envisager de nouvelles modalités d'implication des professionnels cibles (multiplicateurs) pour assurer l'ancrage des projets et prestations